



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2021-075

PUBLIÉ LE 18 MAI 2021

# Sommaire

## **69\_Centre Hospitalier Saint Cyr /**

69-2021-05-11-00002 - Délégation de signature abrogée (1 page)	Page 3
69-2021-05-11-00004 - Délégation de signature M. CHAVANT (1 page)	Page 5
69-2021-05-11-00001 - Délégation de signature M. FANTINO (1 page)	Page 7
69-2021-05-11-00005 - Délégation de signature M. MAMI (1 page)	Page 9
69-2021-05-11-00003 - Délégation de signature Mme. BASSI (1 page)	Page 11
69-2021-04-26-00005 - Délégation de signature Mme. BISSUEL (1 page)	Page 13
69-2021-05-11-00006 - Délégation de signature Mme. JERUSALMI (1 page)	Page 15

69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-05-11-00002

Délégation de signature abrogée

Le Directeur du Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or (Rhône)

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 relatifs à la procédure de délégation de signature ;

Vu les départs en personnel du Centre Hospitalier ;

**DECIDE :**

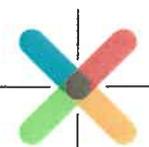
**Article unique :** Les délégations de signature suivantes sont abrogées :

- N°499-2011 du 24.06.2011
- N°344-2012 du 10.09.2012 à compter du 01 juin 2021
- N°351-2012 du 10.09.2012
- N°352-2012 du 10.09.2012
- N°411-2012 du 31.10.2012 à compter du 01 juillet 2021
- N°161-2013 du 15.04.2013
- N°573-2017 du 23.10.2017
- N°683-2017 du 27.12.2017
- N°231-2019 du 01 avril 2019
- N°505-2019 du 05 juillet 2019
- N°693-2019 du 12.11.2019
- N°694-2019 du 12.11.2019
- N°715-2019 du 30.12.2019
- N°541-2020 du 15.09.2020
- N°542-2020 du 15.09.2020 à compter du 01 juillet 2021
- N°543-2020 du 15.09.2020
- N°551-2020 du 21.09.2020
- N°563-2020 du 30.09.2020

St Cyr, le 11 mai 2021

Le Directeur Général,  
Jean Charles FAIVRE-PIERRET

*Jean Charles Faivre-Pierret*



69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-05-11-00004

Délégation de signature M. CHAVANT

**DECISION DU DIRECTEUR – DELEGATION DE SIGNATURE  
A PHILIPPE CHAVANT, DIRECTEUR ADJOINT***Consultez le document applicable sur la plateforme qualité de l'établissement*

Le Directeur du Centre Hospitalier de ST CYR AU MONT D'OR (Rhône) ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 relatifs à la procédure de délégations de signature ;

Vu l'évolution du pôle administratif telle que figurant dans le message à l'ARS du 28.04.2021 et la présentation faite par le Directeur en conseil de surveillance du 6 mai 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1** A compter du 01 juillet 2021, la décision n°411-2012 est abrogée.

**Article 2** A compter du 01 juillet 2021, **Délégation permanente de signature** est donnée à **Monsieur Philippe CHAVANT, directeur adjoint, pour**

- Tous les courriers, documents et décisions ayant trait à la Direction fonctionnelle dont il a la charge conformément à l'organigramme, en matière d'affaires financières et du bureau des admissions, notamment pour les contrats d'emprunts, sans limitation de montant.

*Signature de l'intéressé*  
Philippe CHAVANT

**Copie :**

- Dossier
- Trésorier
- Intéressé
- Madame la Directrice Générale du GHT

St Cyr, le 11.05.2021

Le Directeur,

Jean-Charles FAIVRE-PIERRET



*Jean-Charles Faivre-Pierret*



69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-05-11-00001

Délégation de signature M. FANTINO

**DECISION DU DIRECTEUR – DELEGATION DE SIGNATURE  
A CYRILLE FANTINO, DIRECTEUR ADJOINT***Consultez le document applicable sur la plateforme qualité de l'établissement*

Le Directeur du Centre Hospitalier de ST CYR AU MONT D'OR (Rhône) ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 relatifs à la procédure de délégations de signature ;

Vu l'évolution du pôle administratif telle que figurant dans le message à l'ARS du 28.04.2021 et la présentation faite par le Directeur en conseil de surveillance du 6 mai 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1** A compter du 01 juillet 2021, la décision n°542-2020 est abrogée.

**Article 2** A compter du 01 juillet 2021, **Délégation permanente de signature** est donnée à **Monsieur Cyrille FANTINO, directeur adjoint**, pour

-Les courriers et documents ayant trait à la gestion financière, administrative, logistique et technique du Foyer d'accueil médicalisé Les Cabornes

**Article 3** A compter du 01 juillet 2021, **délégation permanente de signature** est donnée à **Monsieur Cyrille FANTINO, directeur adjoint**, pour :

-Tous les courriers, documents et décisions ayant trait à la Direction des Achats et de la Logistique.

-Tous les bons de commande liés à cette direction fonctionnelle dans le cadre de l'exécution des marchés et des appels d'offre, en application de la délégation octroyée par le Directeur Général du CHNO.

Signature de l'intéressé  
Cyrille FANTINO



St Cyr, le 11.05.2021

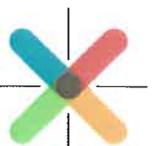
Le Directeur,

*Jean-Charles Faivre-Pierret*  
Jean-Charles FAIVRE-PIERRET



Copie :

- Dossier
- Trésorier
- Intéressé
- Madame la Directrice Générale du GHT



69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-05-11-00005

Délégation de signature M. MAMI

**DECISION DU DIRECTEUR – DELEGATION DE SIGNATURE  
A KAMEL MAMI, DIRECTEUR ADJOINT***Consultez le document applicable sur la plateforme qualité de l'établissement*

Le Directeur du Centre Hospitalier de ST CYR AU MONT D'OR (Rhône) ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 relatifs à la procédure de délégations de signature ;

Vu l'évolution du pôle administratif telle que figurant dans le message à l'ARS du 28.04.2021 et la présentation faite par le Directeur en conseil de surveillance du 6 mai 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1** A compter du 01 juillet 2021, **Délégation permanente de signature** est donnée à **Monsieur Kamel MAMI, directeur adjoint**, pour :

-Les courriers et documents ayant trait à la direction de la Qualité.

**Article 2** A compter du 01 juillet 2021, **délégation permanente de signature** est donnée à **Monsieur Kamel MAMI, directeur adjoint**, pour :

-Tous les courriers, documents et décisions ayant trait au Systèmes d'Information.

-Tous les bons de commande liés à cette direction fonctionnelle dans le cadre de l'exécution des marchés et des appels d'offre, après révision de la délégation de signature par le Directeur de l'établissement support.

**Article 3** A compter du 01 juillet 2021, **délégation permanente de signature** est donnée à **Monsieur Kamel MAMI, directeur adjoint** pour :

-Tous les courriers et documents ayant trait au service Communication.

*Signature de l'intéressé*  
Kamel MAMI

Copie :  
-Dossier  
-Trésorier  
-Intéressé  
-Madame la Directrice Générale du GHT

St Cyr, le 11.05.2021

Le Directeur,

Jean-Charles FAIVRE-PIERRET



69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-05-11-00003

Délégation de signature Mme. BASSI

Le Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône)

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D6143-35 relatifs à la procédure de délégation de signature ;

Vu l'évolution du pôle administratif telle que figurant dans le message à l'ARS du 28.04.2021 et la présentation faite par le Directeur en conseil de surveillance du 6 mai 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1** A compter du 17 mai 2021 :

**Délégation permanente de signature est donnée à Madame Noura BASSI, Responsable Qualité / Usagers.**

- Tous les courriers, documents, relatifs au service Qualité et relation avec les Usagers.

Signature de l'intéressée  
Noura BASSI



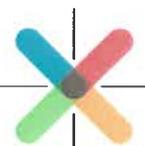
Copie :  
- Dossier  
- Trésorier  
- Intéressée

Fait à St Cyr, le 11 mai 2021

Le Directeur Général, Le Directeur,  
Jean Charles FAIVRE PIERRET

---



69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-04-26-00005

Délégation de signature Mme. BISSUEL

Le Directeur du Centre Hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône)

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D6143-35 relatifs à la procédure de délégation de signature ;

**DECIDE :**

**Article 1** A compter du 26 avril 2021 :

**Délégation permanente de signature est donnée à Madame Ingrid BISSUEL-CHALON, Adjointe de Direction à la Direction des Ressources Humaines.**

- Tous les courriers, documents, notations et décisions ayant trait à la Direction des Ressources Humaines (incluant le personnel non médical et médical) et à la gestion du service de la formation continue.

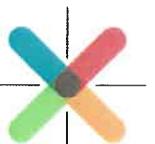
Signature de l'intéressée  
Ingrid BISSUEL-CHALON

- Copie :
- Dossier
  - Trésorier
  - Intéressée
  - Directeur des affaires financières
  - Attachée, Affaires Médicales
  - Adjoint Administratif, Formation continue

Fait à St Cyr, le 26 avril 2021

Le Directeur Général,  
Jean Charles FAIVRE PIERRET

*Jean-Charles Faivre Pierret*



69\_Centre Hospitalier Saint Cyr

69-2021-05-11-00006

Délégation de signature Mme. JERUSALMI

Le Directeur du Centre Hospitalier de ST CYR AU MONT D'OR (Rhône) ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de Santé Publique ;

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 relatifs à la procédure de délégations de signature ;

Vu l'évolution du pôle administratif telle que figurant dans le message à l'ARS du 28.04.2021 et la présentation faite par le Directeur en conseil de surveillance du 6 mai 2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1** A partir du 01 juin 2021,

**Délégation permanente de signature est donnée à Mme Cindie JERUSALMI, Ingénieur Hospitalier, Responsable des Achats et de l'Audit interne pour**

- Les courriers, documents et bons de commandes produits par la direction « achats », notamment les bons de commandes dans le cadre de l'exécution des marchés dans la limite de 20 000 € HT, après révision de la délégation de signature par le Directeur de l'établissement support ;

*Signature de l'intéressée*  
Cindie JERUSALMI

St Cyr, le 11 mai 2021

Le Directeur,

*Jean - Charles Faivre*  
Jean-Charles FAIVRE-PIERRET



Copie :

- Dossier
- Trésorier
- Intéressée
- Directeur des Achats
- Madame la Directrice Générale du GHT